

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays	\$6.50	\$3.50	\$1.85
	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

La brochure de M. Duranleau

Le libellé linguistique des monnaies, au Canada, est une question qui à la réflexion ne saurait s'entendre de plusieurs manières. Les billets de la nouvelle Banque du Canada devant remplacer graduellement ceux des banques à charte, il s'agissait de décider s'ils seraient libellés dans les deux langues officielles du pays. Le bon sens exigeait l'impression d'un double texte, anglais et français, sur le même billet, conformément à l'esprit de la constitution canadienne. De par la volonté de M. Bennett, soutenu sur ce point par presque tous ses partisans français, nous aurons, au lieu de billets bilingues, une série anglaise et une série française que les banques pourront utiliser à leur discrétion. Les publications du gouvernement fédéral (comptes-rendus, rapports, états, etc.) sont censés paraître dans les deux langues officielles; en pratique, les trois quarts, sinon les neuf dixièmes, paraissent en anglais seulement: croit-on que la direction de la Banque du Canada prendra des mesures pour habituer les Canadiens-Français à réclamer, dans toutes leurs relations commerciales, des billets français, eux qui ont pris depuis si longtemps le pli du servilisme? La majorité de la Chambre, en votant l'impression d'une série anglaise et d'une série française, a précisément entendu rendre l'emploi des billets français plus difficile que celui des billets anglais, et par là se procurer une nouvelle preuve du peu d'attachement des Canadiens-Français à leur langue maternelle. Si l'esprit bovin de M. Duranleau pouvait comprendre ces choses, ce grotesque de la politique n'attaquerait pas assez de prix à son discours du 19 juillet à l'Hôtel de la Place Viger pour le faire répandre en brochure, comme il l'a fait le 25 novembre à Beaufort. Ce lourdaud s'illusionne s'il croit se faire pardonner sa lâcheté, ou sa stupidité, en évoquant les trop réelles inconspicuités de la plupart des députés libéraux en l'espèce: tout ce que l'électeur se rappellera au prochain scrutin, c'est que cette année tous les députés libéraux (anglais et français) moins un ont voté pour une monnaie véritablement bilingue, tandis que MM. Bennett et Duranleau s'arrangeaient pour discréditer une fois pour toutes le bilinguisme monétaire.

Olivar ASSELIN

Une oeuvre utile

L'émigration canadienne vers les Etats-Unis a été pour notre pays, avec l'immigration de peuples européens vers le Canada, le fait démographique le plus important des 75 dernières années. Durant ces trois-quarts de siècle, le Canada a ainsi perdu 3,337,345 habitants, soit un total égal au tiers de sa population actuelle. Cette émigration en masse a été particulièrement désastreuse pour la province de Québec. Dès 1869, on comptait un demi-million de Canadiens-Français dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et dans les vingt ans qui suivirent, le tiers de la population québécoise émigra, si bien qu'en 1900 plus de 1,200,000 Canadiens-Français étaient passés aux Etats-Unis, sans compter les enfants nés outre frontière entre 1869 et 1900. Depuis le commencement du vingtième siècle, le mouvement d'émigration a ralenti pour cesser pratiquement en 1930.

Il n'entre pas dans le cadre de cet article d'examiner les causes de cette émigration; il suffit de la constater. Or, pendant que les Canadiens-Français quittaient le pays, celui-ci recevait des centaines de milliers d'immigrants européens, amenés ici par une réclame tapageuse et des avantages qu'on refusait aux nôtres; pendant que ceux-ci cherchaient ailleurs une vie plus facile, on fournissait aux étrangers le moyen de vivre chez nous. Cela est pour le moins paradoxal.

Rendus aux Etats-Unis, que faisaient les Canadiens-Français? Ce qu'ils auraient pu faire ici: les uns se dirigeaient vers les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre, les autres vers les centres agricoles du Middle-West. Leur départ était non seulement une perte matérielle, mais encore une perte morale. En diminuant la population canadienne-française de la Province, ils diminuaient la force de résistance de celle-ci. Et, une fois partis, combien d'entre eux oublièrent leurs origines et perdirent tout caractère français!

Cet état de chose alarmant finit par amener une réaction de la part des gouvernements. Nos auteurs ont tenté d'endiguer le flot

d'émigration, mais on parla même d'établir un mouvement inverse de rapatriement. On en parla pendant soixante-dix ans sans rien faire. Ce n'est qu'en 1928 que le gouvernement provincial, avec l'aide du gouvernement fédéral, organisa le « retour au pays ». Les premiers résultats furent appréciables et le mouvement prit plus d'ampleur jusqu'à l'année suivante où, le gouvernement fédéral refusant son concours, on manqua de ressources financières. Heureusement, le gouvernement provincial garda un Service de rapatriement et en confia la direction à un missionnaire-colonisateur. Dès la fin de 1931, 2,191 familles, représentant 9,920 individus, étaient revenues au pays et, même avec les ressources minimes dont on dispose actuellement, on a réussi encore l'an dernier à rapatrier 266 familles, soit 1,692 personnes.

Le rapatriement des Franco-Américains ne constitue pas une charge, puisque ceux-ci rapportent avec eux leur capital, couvrant amplement les frais encourus. Comprenant à la fois des agriculteurs et des ouvriers, ils peuvent contribuer ici à l'exploitation de nos terres et au développement de nos industries.

Pour le moment, il convient évidemment d'assurer le sort de la population actuelle du Québec; mais ceux qui ont étudié le problème de la colonisation ne s'accordent-ils pas à dire que le sol de la Province pourrait faire vivre le double de la population actuelle? Si l'on considère que la survivance canadienne-française dépend du regroupement de nos forces ethniques, il faut encourager cette œuvre qui répond à nos besoins à la fois matériels et spirituels en prêtant autant que possible son appui à ceux qui s'y dévouent.

Jean-Claude MARTIN

M. Amiot a raison

M. Charles Amiot, directeur du service d'hygiène de Verdun, nous annonce qu'il va mettre au vilor le romancier de *Maria Chappelaine*. Il accuse Hémon d'avoir écrit des phrases comme celles-ci: « une heure et demie de contrainte » (à la messe); « chromo ou la Vierge offre son cœur sanglant »; « ...avec des mines de pureté inhumaine »; « mélodie des aïeux »; « mère du Galiléa » (Marie); « l'immobilité divine tandis que s'accroissait le destin », et autres blasphèmes qui, selon M. Amiot, ont « de quoi de faire mettre à l'Index ».

J'approuve M. Amiot. Un lecteur de la campagne m'a écrit là-dessus une lettre éloquentement que M. Amiot pourra verser au dossier Hémon. La voici textuellement:

« M. Amiotte a ben raison. Ces maudit Français, ça vient chez nous, pis ça se moque de nus autres... y a a ne imite à toute! Ça-t'y du bon sens d'écrire des affaires pareilles? »

« Si vous voyez M. Amyotte, dite-z-y donc que j'approuve dans les grand priz. Vous pouré p-l'être ben itou y transmettre d'ma part une poésie de Madame Boéso-neau (1) qu'a paru en 1924 dans un livre qui s'appelle *L'Huis du Passé*. J'comprend pas ben en c'titre-là, mais M. Amiot qu'est in docteur y aura pas d'misère... En tu cas c'est d'là sacré belle poésie. C'pas ces maudit Français qui s'raient capables d'en faire autant. »

Suit le poème en question, dont j'ai rétabli l'orthographe. Je le donne comme un puissant aiguillon à la pitié:

Tout est blanc d'ivoire,
Dans le parc glacé;
Le mai même, voire,
Neige-t-il, assez?

Mais la neige prie,
« Ave Maria »
O vierge Marie,
« Gratia plena ».

Tout là-haut, l'étoile
D'or fin, dans l'azur,
En brillant, dévoile,
« Dompin », bien sûr!

« Tecum », dit la branche,
Chantant impromptu,
L'hymne du dimanche,
« Benedictatu ».

« Prions », dit la neige,
« In mulieribus »,
Idéal arpegé,
« Et benedictus ».

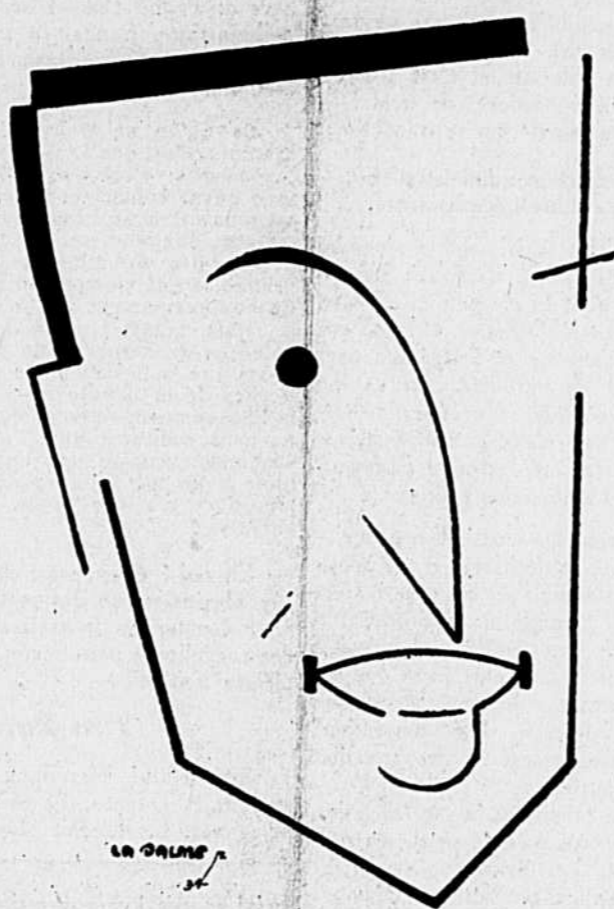
« Fructus », fait le givre,
« Ventris », et le vent:
« Quel bonheur de vivre,
Pour Dieu, très fervent! »

Qu'on me pardonne de ne pas tout citer. Ces six quatrains suffisent néanmoins à montrer ce que doit être la littérature catholique. Louis Hémon n'a pas vu, le païen! toute la beauté des tableaux et des statues de nos églises; il n'a pas compris, dans son ignorance, la culture du curé; il a fait de nos paysans des hommes mal embouchés; il a... il a... Mais que la colère ne m'empêche pas de féliciter M. Amiot, bachelier, médecin, directeur d'un service d'hygiène municipale — jusqu'au jour où sa force de pensée, son audace, le mèneront au cabanon. Destin des grands hommes.

Lucien PARIZEAU

(1) Mme Boissonnault pardonnera bien à notre correspondant son ignorance de l'orthographe.

LES IMPRESARIOS



M. Charles Goulet

LES IDÉES ET LES FAITS

I. — La thèse de M. O'Leary

L'ORDRE en a publié hier l'introduction. Le premier chapitre, le *corporatisme social*, paraît aujourd'hui dans une autre page. Ce chapitre se subdivise en deux parties: 1° la décentralisation administrative et, parallèlement, 2° la centralisation politique. C'est l'illustration théorique de ce que nous avons dit jusqu'ici sur la nécessité d'un pouvoir souverain qui surveille « de haut » (le Pape dixit) la vie corporative. M. O'Leary voit d'un bon œil la doctrine corporative, mais, comme on en jugera, il prend le soin de situer le problème. — Encore un mot pour corriger une erreur matérielle qui s'est glissée dans les « Idées et les Faits » du 30 novembre: la soutenance de M. O'Leary a eu lieu à l'Ecole des sciences consulaires d'Anvers, dirigée par les jésuites, et non, comme nous l'avions écrit, à l'Ecole des sciences politiques.

II. — Flaubert, un « damné »!

Rien de plus intéressant dans le numéro de décembre de *VIVRE* que le compte-rendu d'une conférence à portes closes de M. Jacques Maritain sur l'enseignement de la philosophie. Nous reproduisons en partie ces pages instructives, à titre documentaire. Dans le même numéro, vivant comme d'habitude, il y a des choses moins agréables, entre autres un poème en vers blancs de Valdombre. Cela s'appelle le *Cycle des Damnés* et c'est dédié à Flaubert. Voici la troisième strophe:

De tes mains chastes tu fouillais
l'Adultère,
et pour le racheter devant Rome, tu crevas
la Vessie-Homais,
d'où coule, empoisonnant le monde,
le pus de l'Anticléricalisme.

Et voici Madame Bovary
enceinte de l'Education
sentimentale.

Ciel, purgatoire, enfer, Trois contes
[parallèles
que ton cœur et ton esprit
parcourent d'un souffle mesuré,
aboutissant à l'Abîme, où catholiques et
libres penseurs,
effrayés de ton Art, mordus par la
[Métaphore,
maudissent ton enquête, maître des
[Expériences.

Nietzsche a raison: « chaque mot a son odeur ». De plus tout homme a ses fétiches. Les fétiches de Valdombre, ce sont les majuscules, le vocatif et les « mots-plantons », ces sentinelles fichées dans un désert d'imaginaire ou de sentiment. Il y a l'Adultère, la Vessie-Homais (oh!), l'Anticléricalisme, le Ciel (on écrit enfer sans majuscule en signe de mépris), l'Abîme, l'Art, la Métaphore et les Expériences. Valdombre s'entend aussi aux images fortes. Madame Bovary « enceinte » de l'Education sentimentale, ce n'est pas une métaphore piquée des vers. Et tout cela à propos du plus grand créateur de médiocrité qui soit dans les lettres françaises. Tout, chez Flaubert, est à hauteur de siège. Ses personnages sont vrais à écœurer. Madame Bovary, c'est la médiocrité dégoûtée d'elle-même et qui s'ennuie. Un « damné », Flaubert? Peut-être un damné en redingote, qui ne dédaigne pas la compagnie de l'apothicaire, l'entretien du notaire, et qui croit encore au travail. Les damnés de cette sorte mangent à leur faim, dorment tranquilles et n'ont jamais de cauchemars.

Heureusement, Valdombre va se racheter en publiant bientôt ses *Figures françaises*, où il y a, entre autres belles pages, un véri-

table poème sur la « recherche du beau ». Il n'a qu'à fuir les vers.

III. — La concurrence illicite

A quand la codification des lois sur la police du commerce? Les vols de toute sorte révélés à l'enquête extra-parlementaire ne sont qu'un aspect des pratiques généralisées dans tous les établissements commerciaux. Ces abus viennent sans doute de la baisse de la moralité individuelle. Ils ont aussi leur source dans l'anarchie des lois sur le commerce, la vénalité ou l'incurie de l'Etat, la bêtise même du consommateur. A quand l'établissement d'un code du commerce? M. Daniel-Rops écrivait dernièrement que le plus grand crime de l'économie libérale, c'est d'avoir créé des besoins artificiels au moyen d'une publicité mensongère. Toute réclame, fautive ou exagérée, viole automatiquement la libre concurrence. Dans nos lois, rien ne tend à réglementer la publicité commerciale.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, en Suisse, vient de déposer un projet de loi sur la police du commerce. L'article 21 du projet est trop long pour être cité en entier. En voici les dispositions importantes:

ART. 21. — Les actes de concurrence illicite sont interdits. Constituent notamment des actes de concurrence illicite:

des appréciations verbales ou écrites, inexactes et mal intentionnées, visant un autre commerçant ou un autre industriel;
les appréciations verbales ou écrites inexactes ou manifestement exagérées, sur sa propre personnalité, son propre commerce ou sa propre industrie, lorsque ces appréciations sont de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes d'autres industriels ou commerçants;

des indications verbales ou écrites tendant à créer une confusion avec la raison de commerce et les produits ou les marchandises d'autrui;

des offres d'avantages aléatoires (primes, bons, etc.) pour faciliter l'écoulement d'une marchandise ou d'un produit dès que le hasard joue un rôle quelconque dans l'attribution de ces avantages, ou lorsque la remise de primes, bons, etc., est subordonnée à la solution de concours, problèmes, rébus, charades, etc.;

la violation des prescriptions légales ou conventionnelles sur les conditions de travail, en tant que ces prescriptions lient aussi le concurrent;

des offres de prêts et d'avances de fonds contenant des indications inexactes, exagérées ou mensongères sur les avantages, garanties, modes de paiement et de remboursement ainsi que sur toutes autres conditions auxquelles ces prêts ou avances de fonds sont faits.

La publicité mise en train pour « lancer » les remèdes dits de l'abbé Warré constituait un acte de concurrence illicite. La réclame de maintes sociétés commerciales d'aujourd'hui est tout aussi déloyale: elle crée des besoins artificiels et, qui pis est, dépeuple toute marchandise de sa valeur sociale au profit d'une valeur illusoire; elle amène le consommateur à évaluer les marchandises en fonction, non plus du besoin qu'il en a, mais du désir que lui en a donné la réclame. La loi vaudoise réglemente à bon droit la publicité commerciale; elle considère en outre comme un acte de concurrence illicite « la violation des prescriptions légales ou conventionnelles sur les conditions de travail, en tant que ces prescriptions lient aussi le concurrent ».

L'enquête d'Ottawa sera caduque si elle

ne décide pas les Communes à codifier la législation fédérale sur la police du commerce. Ce travail devrait être confié à une commission d'hommes indépendants de la politique. Police bien faite et bonne politique sont en effet deux choses exactement contraires aux yeux d'un gouvernement élu et soutenu par ceux-là mêmes qui profitent de la mauvaise police.

Lucien PARIZEAU

ERRATA. — Hier, dans la note II, 2e ligne, lire: le *réquisitoire*, comme je l'avais écrit, et non: la *réquisition*. — L.P.

Un « pamphlétaire »

C'est l'épithète que m'applique notre confrère Léopold Richer, du DROIT, et il en est si fier qu'il y revient dans chacun de ses articles, en ayant soin d'expliquer qu'un pamphlétaire, c'est un homme impropre aux conceptions réalistes, bon tout au plus à amuser. Tel est son parti-pris que de la part de ce garçon à qui je n'ai jamais fait de mal on croirait à une haine personnelle. Or, je sais parfaitement qu'il est de mauvais goût de rappeler aux gens le bien qu'on leur a fait; mais le « pamphlétaire » que je suis ne saurait, dans les circonstances, manquer au devoir de rappeler à M. Richer une petite histoire.

En 1913, étant président général de la Société montréalaise de Saint-Jean-Baptiste, je reçus la visite du R. P. Charlebois, alors directeur du DROIT, qui m'expliqua qu'à moins d'un prompt secours pécuniaire ce journal, fondé quelque temps auparavant pour la défense de la minorité française en Ontario, serait bientôt forcé de disparaître. Sur ma proposition, et malgré certaines résistances de l'évêché (Mgr Bruchési régnant) et de vénérables Anciens sacrés « patriotes » à cette époque comme aujourd'hui mais qui ne voulaient pas, mon Dieu non! « faire de la politique », le Conseil de la Société entreprit une collecte publique pour les écoles françaises d'Ontario, défendues par le DROIT. La collecte produisit tous frais déduits quelque \$13,500. L'argent fut versé à l'Association d'éducation, qui le remit au DROIT, suivant notre entente préalable, et le journal fut sauvé. C'est cette feuille qui donne aujourd'hui le pain à M. Richer.

Aujourd'hui la Société de Saint-Jean-Baptiste dépense et fait dépenser à chaque 24 juin des sommes colossales, sans parler du manque à gagner qu'elle impose à la population pour le chômage d'une fête qui, ne commémorant rien, pourrait tout aussi bien se chômer le dimanche; mais quand ses directeurs, admirés des « bons journaux », s'avisent de tendre la main pour les écoles françaises de l'Ouest parmi les spectateurs de leurs mascarades, ils en reviennent avec des « tréca sous » de plomb et des vieux boutons. Pour M. L'Heureux, pour M. Richer, ceux-là sont les réalisateurs, les gens « pratiques ».

M. Richer aura désormais un nouvel argument contre moi, puisque j'admets publiquement que les fonds apparemment destinés à l'Association d'éducation devaient être en réalité versés au DROIT. Je lui fournis cet argument de bon cœur, dans l'espérance qu'il n'en usera pas contre moi. Peut-être a-t-il ignoré jusqu'ici que le seul homme qui en 1913 montra assez de patriotisme et de sens du réel pour fermer les yeux sur certaines étroitesse du DROIT, quand la plupart des hommes pratiques hésitaient à bouger, était un « pamphlétaire »: maintenant qu'il le sait, rien ne l'empêchera de continuer à m'injurier sans motif, dans le seul intérêt d'une doctrine qu'il ne comprend pas, mais on saura au moins qu'il le fait exprès.

Olivar ASSELIN

Échos

Cubes de silence

On sait que l'hygiène moderne impose aux architectes qui construisent des immeubles locatifs un « cubage » d'air minimum calculé d'après le nombre des habitants d'une pièce ou d'un logement.

A Strasbourg, depuis quelque temps, on fait plus: on exige pour les nouveaux immeubles des garanties d'insonorité.

Car si les poumons humains ont besoin d'air pur, les nerfs humains ont besoin de silence pur, si l'on peut dire.

Voilà, évidemment, un élément de la lutte contre le bruit, de la « croisade du silence », qui n'est pas platonique.

Mais si l'on voulait insonoriser tous les immeubles de Montréal, ce serait une besogne de longue haleine...

Taine n'avait pas prévu cela

Les « Editions d'Etat soviétiques » viennent de publier, à Moscou, dans une luxueuse édition, la traduction de la *Philosophie de l'Art* de Taine.

Le grand penseur prend ainsi officiellement place en Russie parmi un certain nombre de maîtres choisis comme étant les représentants les plus marquants de l'intellectualité.

Désarmement unilatéral

par André BOWMAN

II

J'ai indiqué mardi la situation militaire de la France à l'heure actuelle, les réductions d'effectifs souvent faites sous la pression des événements depuis une quinzaine d'années, la diminution réelle des forces vives du pays par suite de la diminution des naissances, l'armement modéré que le gouvernement conserve par nécessité. La simple comparaison de la situation des armées française et allemande montre bien que le désarmement a été unilatéral. Si un pays a bien désarmé, c'est la France. L'Allemagne ne l'a jamais fait. Dans les périodes les plus sombres de l'après-guerre elle a pu être militairement désorganisée, mais elle a toujours conservé le matériel technique suffisant pour équiper une armée. Seul le désarroi des esprits, l'état de ses finances et certaines raisons diplomatiques ont empêché l'Allemagne de porter ses effectifs à des chiffres considérables. Ce n'était pas le matériel humain qui faisait défaut, car, maintenant que Berlin a passé le tournant dangereux, les dirigeants militaires ne se gênent plus pour incorporer des troupes, malgré le statut fixé par le Traité de Versailles.

Or donc, l'Allemagne n'a jamais désarmé au sens où l'entendait le Traité de Versailles. Les découvertes répétées de la Commission Interalliée chargée de veiller à l'application des clauses militaires du Traité ont montré pendant des années que les gouvernements du Reich camouflaient leurs statistiques, prétaient une aide officieuse à tous les « irréguliers » qui stockaient à qui mieux mieux des armes et des munitions, encourageaient la production de matériel de guerre par des sociétés allemandes situées en territoire étranger, et maintenaient un état d'exaltation nationaliste qui a fini par se traduire par une victoire de l'hitlérisme. Depuis cette victoire, Berlin ne cache plus rien: « L'Allemagne doit réarmer dans une Europe en armes », disent les dirigeants nazis.

A vrai dire, cette réorganisation (on ne peut dire réarmement, puisque l'Allemagne n'a jamais désarmé) avait commencé avant l'arrivée de Hitler au pouvoir. Il est même probable que c'est pour l'exécuter en plein jour que le pouvoir suprême s'est tourné du côté du chef des nazis et lui a confié la chancellerie. Quand Hitler a pris le pouvoir, cette réorganisation était déjà poussée très loin. Il ne lui manquait plus qu'un dernier coup de poli. L'état-major allemand s'est chargé, depuis, de le lui donner.

Pour étudier l'évolution du système militaire de l'Allemagne depuis 1920, il est nécessaire d'exposer: 1° le régime de droit créé par le Traité de Versailles; 2° les modifications consenties par les Alliés à ce régime; 3° la situation de fait, très éloignée aujourd'hui de la situation de droit même largement amendée.

La différence entre ces deux situations fera ressortir l'augmentation notable de la puissance de l'Allemagne et montrera que tout raisonnement, simplement fondé sur les conditions du Traité, est vicié à sa base.

Le statut militaire fixé par le Traité de Versailles pour une durée illimitée devait 1° réduire les possibilités d'agression de la part de l'Allemagne, 2° faciliter l'application éventuelle des sanctions prévues, 3° rendre possible la préparation d'une limitation générale des armements de toutes les nations. Il ne visait qu'à la stabilisation de l'Europe. Le Traité permit à l'Allemagne d'avoir une armée de métier dont les effectifs et les matériels sont limités en nombre et par catégories et lui interdit de préparer sa mobilisation. De plus il établit une zone délimitarisée en Rhénanie.

L'armée allemande est réduite à 100,000 hommes recrutés par engagement volontaire pour une période de 12 ans. Quant aux officiers, ils servent pendant 25 années consécutives. La composition et l'armement des 7 divisions d'infanterie et des 3 divisions de cavalerie sont fixés dans le détail: plus de grand état-major ni d'académies de

guerre, sous quelque forme que ce soit ; plus d'aviation militaire, de tanks, d'artillerie lourde ; tout matériel en excédent des quantités autorisées sera détruit ; toute fabrication, importation ou exportation de matériel de guerre est interdite. Le matériel autorisé sera fourni par des usines spécifiquement désignées ; la fabrication et l'emploi des gaz de combat sont prohibés.

Ce qu'il y a de plus important dans le Traité de Versailles, ce sont les clauses qui assurent le maintien de la paix en Europe par l'inégalité des forces militaires de la France et de l'Allemagne, au profit de la première.

Loin de s'en tenir au strict point de vue juridique, les gouvernements alliés ont interprété les clauses du Traité de façon libérale et conciliante. Ils ont consenti au statut militaire de l'Allemagne des modifications très importantes. En voici quelques exemples : 1° augmentation des effectifs, nouvelle répartition des cadres, autorisation d'une école d'état-major ; 2° augmentation de l'armement (mitrailleuses, fusils, cartouches, etc.) ; 3° militarisation de la police, avec augmentation de ses effectifs et de son armement ; 4° adoucissement au régime qui devait régir les usines de guerre ; 5° autorisation d'améliorer l'état des places fortes ; 6° liberté virtuelle de fabriquer des avions à condition qu'ils ne soient ni blindés, ni armés.

Comme on peut le voir, les concessions faites à l'Allemagne sont loin d'être négligeables. Elles ne donnent pourtant pas une juste idée des armements réels de l'Allemagne. J'examinerai prochainement cette situation de fait.

André BOWMAN

P.-S. — On lisait dans mon article d'hier : Le pays des hobereaux était trop bien organisé pour qu'il fut possible à la population serbe de montrer, sans risques sérieux, la moindre velléité d'indépendance. Il fallait lire : « la population SERVE... » — A. R. B.

L'état des finances municipales

Le Conseil municipal a annoncé ces jours derniers son intention de ne plus accorder de « secours directs » à partir du 1er décembre. Quoi qu'il en soit de l'opportunité de cette mesure et vu le désaccord entre Ottawa et Québec à ce sujet, il est sûr que la Ville ne pouvait indéfiniment continuer de soutenir les chômeurs et que l'exécution de travaux, pourvu qu'ils soient utiles et qu'ils ne dépassent pas les moyens de la Trésorerie, est une solution plus pratique au problème du chômage.

Le coût de l'assistance aux chômeurs est la principale cause de l'accroissement des frais d'administration municipale, depuis trois ou quatre ans. Après être passés, de 1929 à 1932, de \$128,858,822 à \$150,506,872, soit de \$47.23 à \$53.40 par tête, les dépenses courantes des seize villes les plus importantes du Canada ont augmenté de \$5,279,534 en 1933. Or, dans le même temps, les frais d'assistance ont augmenté de \$6,696,817. La différence provient d'économies faites dans le domaine de la voirie (9.6 pour 100), de l'éducation (5.4 pour 100), de l'hygiène (2.4 pour 100) et de la sécurité publique (6.2 pour 100).

Le fardeau des « secours » a donc amené les municipalités à restreindre les crédits accordés à des œuvres aussi nécessaires que celles de l'hygiène et de la sécurité publiques. Malgré cela, douze municipalités sur seize n'ont pas réussi à équilibrer leur budget ; celles qui y sont parvenues le doivent peut-être à ce qu'elles ont négligé de constituer une réserve pour mauvaises récoltes, considérant comme revenus tous les impôts dus, alors qu'un bon nombre ne seront perçus que dans un avenir assez lointain, s'ils le sont jamais.

De tels procédés sont dangereux, surtout en temps de crise. La situation actuelle des finances municipales fait voir la nécessité pressante d'en réorganiser l'administration afin de rendre celle-ci plus efficace et en même temps moins coûteuse. On a vu dans un précédent article l'incurie de nos conseillers municipaux quant à l'évaluation immobilière. Or, dans son dernier bulletin, la Canadian Tax Conference, après avoir étudié l'état financier des principales municipalités canadiennes, recommande, entre autres réformes, que l'évaluation immobilière soit établie d'une manière uniforme et s'approche autant que possible de la valeur réelle de la propriété. On recommande également aux municipalités de « ne pas engager dans les dépenses courantes plus de fonds que n'en apportent les revenus courants » et de « ne porter de dépenses au compte capital que dans les cas nécessaires et après autorisation des contribuables ».

Ces conseils sont sages. Ils s'inspirent des principes élémentaires de la probité comptable ; et si ces principes sont toujours excellents, leur application s'impose plus que jamais quand il s'agit de rétablir l'ordre dans les finances publiques.

Jean-Claude MARTIN

A l'hôpital Notre-Dame

Ce matin, à 10 h. 30, à l'amphithéâtre de Notre-Dame, le professeur Laquerrière donnera sa huitième conférence : Traitement des dyspepsies — action sur les pepsines — action sur l'ulcère — les plexalgies. — La radiothérapie du cancer gastrique.

Le régime corporatif

Le corporatisme social

Nous constatons aujourd'hui que les professions intellectuelles, libérales, agricoles, industrielles, commerciales représentent dans un pays les véritables forces sociales. Ce sont donc elles, qui par leur représentant seront le mieux en état de connaître et de prévoir les conditions nécessaires à la prospérité de leurs professions d'abord et par la suite à celle de la nation entière.

« Le régime corporatif, déclare le R. P. Rutten (1), est le mode d'organisation qui a pour base le groupement des hommes d'après la communauté de leurs intérêts naturels, de leur fonction sociale, et, pour couronnement nécessaire, la représentation publique et distincte de ces différents organismes. »

Il ne faut donc pas confondre ici les chambres représentatives des « corps sociaux » avec la représentation de la « profession organisée, qui n'est qu'un des rouages de ce système. Pour qu'un système représentatif des corps sociaux soit complet il est essentiel que tous les intérêts aussi bien religieux, culturels que professionnels y soient défendus sur le plan national, mais surtout régional parce qu'il s'agit souvent de questions particulières dont l'Etat se charge sans nécessité. Il s'agit de donner à ces associations, différentes dans leur raison d'être, le caractère d'autorité corporative sous le contrôle du pouvoir centralisé. Aussi l'Etat arbitra et harmonisera les intérêts particuliers temporaires en vertu du principe de permanence et de supériorité du bien commun (2).

Ce n'est donc pas une révolution mais une simple adaptation à la réalité. Il faut substituer l'homme réel à l'homme légal — l'homme groupé à l'homme isolé — parce que l'homme civilisé ne vit pas seul dans l'Etat. Il participe surtout à la vie en société et c'est ce caractère social qui doit lui être reconnu. En effet, son activité quotidienne ne se développe-t-elle pas dans le groupe familial, religieux, culturel et surtout professionnel ?

Il faut que ces forces sociales soient utilisées harmonieusement dans le sens du bien général. Elles doivent être reconnues et recevoir des mains de l'Etat l'administration et l'autorité locales, régionales ou même nationales des affaires qui les intéressent directement et pour lesquelles elles sont spécialisées (3). En conséquence, cette décentralisation administrative nécessitera une centralisation du pouvoir exécutif (entre les mains du premier ministre par exemple) afin d'arbitrer souverainement les conflits particuliers soit régionaux, soit nationaux.

Pie XI dans sa magistrale encyclopédie sociale résume fort bien notre pensée lorsqu'il déclare : « Que l'autorité publique abandonne donc au groupement de rangs inférieurs les affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort ; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement, les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir : diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comporte les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés : plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon le principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grande seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques. »

Tous ces groupements culturels et professionnels existants ou à venir reçoivent un statut constitutionnel ou reconnaissance juridique dans le cadre du droit public soit au point de vue communal, inter-communal, régional, provincial ou national.

Il s'agit d'une décentralisation des charges de l'Etat, pour les confier à des organes autonomes et responsables afin de neutraliser ainsi les faits et gestes d'organismes illégaux et irresponsables agissant en dehors de l'Etat et souvent contre l'Etat, au détriment de l'équilibre social.

C'est un problème de simple adaptation. L'Etat doit avoir un but et un pouvoir qui dépassent ceux des intérêts particuliers, mais il ne peut sous-estimer ou méconnaître les droits réels et légitimes des diverses associations dont la constitution répond presque toujours à une nécessité temporaire ou permanente.

Il en est ainsi dans chaque pays où il existe des régions culturelles ou économiques bien distinctes. Observons la vie sociale qui se développe à l'intérieur des frontières de l'Allemagne, de la Belgique, des Etats Balkaniques. Le régime de l'Etat unitaire et centralisateur ne répond pas à la réalité et n'est qu'une formule idéaliste et dangereuse. Il arrive toujours un moment où les aspirations sociales, culturelles ou particularistes ne peuvent plus être étouffées.

(1) La Doctrine sociale de l'Eglise, p. 38.
(2) Pour remplir cette fonction régulatrice, il tombe sous le sens que l'Etat doit être stable et indépendant des intérêts particuliers. Le gouvernement démocratique et parlementaire n'est ni stable ni indépendant. — N. D. L. R.

(3) Pour déléguer des pouvoirs, il faut, dirait M. de la Palisse, que l'Etat possède ces pouvoirs. Le gouvernement de Québec ne possède aucun pouvoir en matière économique. — N. D. L. R.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'à la prochaine session de l'Assemblée législative de la Province de Québec un projet de loi sera présenté par le sous-signé, demandant qu'on l'autorise à changer son nom de famille, actuellement Vineberg, et celui de sa fille mineure, Norma Phyllis, de même que celui de sa femme, Helene Friedman, en celui de Vines.

NORMAN VINEBERG, demandeur.

fees et si la structure de l'Etat n'est pas prédisposée à les recevoir dans la légalité, ces mouvements prennent un aspect révolutionnaire. Souvent la dictature militaire s'impose, avant la lutte fratricide.

C'est ainsi qu'aujourd'hui le mouvement corporatiste centralisateur du pouvoir politique et décentralisateur économique et culturel peut passer pour révolutionnaire. Cela nous importe peu. Si nous sommes révolutionnaires, tant mieux ! Nous voulons éviter une révolution matérialiste plus terrible que se prépare dans l'ombre de l'illégalité et de l'irresponsabilité. Nous savons que les remèdes seront pénibles mais que ce sera pour un moindre mal. Une rénovation spirituelle préalable s'impose et c'est à nous, catholiques, qu'il appartient de guider la « mentalité » d'un monde qui se transforme.

1° Décentralisation administrative des groupes culturels économiques.

Le Corporatisme social semble répondre à ce besoin d'adaptation. « Chaque groupement est intégré dans la vie publique locale, régionale ou nationale de l'Etat, et reçoit une autonomie administrative et budgétaire pour tous les services décentralisés. En ce qui concerne la vie culturelle, les groupes intellectuels jouissent d'une réelle autonomie, dans l'intérêt général. L'Etat centralise l'administration générale et la direction politique. »

Le grand avantage consiste non seulement pour l'Etat à se décharger d'une administration trop vaste, mais surtout d'un budget dont les besoins grandissants soumettent le contrôle politique aux mains des grandes banques. De plus il sera plus juste que les recettes et les dépenses reviennent « autant que possible » aux intéressés. Les subventions seront données directement à l'organisation professionnelle contrôlée.

Lorsque nous proposons la représentation publique de ces corps sociaux en divers conseils ou chambres, il est évident que nous entendons la disparition progressive mais certaine des deux assemblées politiques parlementaires. Il ne s'agit pas pour cette raison de la suppression du système représentatif et parlementaire, parce que c'est le seul qui réponde à la mentalité de notre époque ; bien entendu une modification s'impose pour l'adopter à un régime corporatif.

La décentralisation culturelle consiste à laisser se développer librement les groupes religieux, philosophiques, artistiques, linguistiques, scientifiques et leur donner le caractère corporatif d'autorité administrative ainsi que la représentation politique. C'est la base de la richesse intellectuelle d'une nation où peut s'épanouir le genre propre à chaque contrée, c'est ainsi que les grandes écoles, les facultés, les académies, etc., recevront une reconnaissance de droit public.

La décentralisation économique sera traitée au chapitre suivant sous la dénomination du corporatisme professionnel.

2° Centralisation du pouvoir.

L'autorité dans l'état doit posséder tous les droits indispensables à sa mission : la réalisation du plus grand bien-être spirituel et matériel de la nation par la collaboration de tous.

L'Etat par son autorité doit donc aider les initiatives privées et d'autre part suppléer à leurs déficiences. Il n'a pas une simple mission d'ordre négatif : « la répression des abus qui nuisent à la liberté individuelle ou unique d'ordre providentiel » ; diriger d'après un plan théorique en incorporant et détruisant toutes initiatives privées. Aujourd'hui personne ne doute que le pouvoir faille à sa fonction en ne réalisant pas le bien-être relatif des hommes. C'est d'abord l'unité spirituelle du peuple que l'élite doit rétablir ; ainsi l'autorité sera plus stable parce qu'il aura des attaches étroites avec les forces actives de la nation. Cette unité fut détruite par notre régime de liberté de pensée, relativement bon et souhaitable mais dont le résultat est néfaste pour ceux-là même qui en profitent. Il aboutit tout comme la liberté économique absolue à l'anarchie et la tyrannie des faibles, à l'absence de principe commun et à la confusion des idées.

De plus il est irréaliste et illusoire car tous les moyens de communication de la pensée : la presse et la parole, sont aujourd'hui censurés par des puissances occultes et d'intérêts particuliers, tels que la haute banque, la grosse industrie et les syndicats, etc. D'ailleurs il nous suffit de dire que le bien général et, en ce cas l'unité de la nation, doit, dans la hiérarchie des valeurs, primer la pluralité des biens individuels. A ce propos voici ce que Léon XIII disait : « Que tous s'unissent donc n'ayant en vue ni eux-mêmes, ni leurs avantages personnels, mais les intérêts de Jésus-Christ... Prêts à abandonner leurs propres idées, si excellentes soient-elles, dès que semble le demander un bien plus considérable. » (4)

Aujourd'hui, par réaction contre cette anarchie philosophique politique et économique est née une conception « totalitaire et organique de la société ». L'équilibre social doit découler d'un principe unique qui doit imprégner les institutions que nous voulons transformer. Ce principe c'est l'unité du corps

(4) Rerum Novarum.

CARTES D'AFFAIRES

LE GRAND JOURNAL PARISIEN LE QUOTIDIEN publie un reportage sensationnel sur le Canada, par Georges Reyner. En vente à 3 sous le numéro, à la Librairie J.-A. PONY, Liège 554 est, rue Sainte-Catherine HA 2577

FAITES DE METHOT

VOTRE LIBRAIRE LANCASTER 4708 325 est, rue Sainte-Catherine

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

L'Ecole des ignares

Le clown de Banville roulait dans les étoiles. Le directeur de l'ACTION CATHOLIQUE, M. Jules Dorion, se contente, lui, de « rouler des pensées plutôt mélancoliques » (je te crois !) sur « la terrible atmosphère dans laquelle nous sommes plongés ». Donc, en roulant ses pensées sur une atmosphère, M. Dorion dit la chose étonnante que voici : « Chez les payens (sic) on trouvait tout naturel d'abuser de la force musculaire ou cérébrale... » Aie ! ma tête ! eût dit Jules Lemaître. Le directeur de l'A. C. devrait lire Fustel de Coulanges.

Mais M. Dorion dit d'autres choses, qui sont certainement justes, à propos d'un livre de l'abbé Thellier de Poncheville (cet ecclésiastique français a peu de jugement en matière littéraire, mais il est à coup sûr fort bon chrétien) :

Ce qu'on ne trouve pas naturel, par exemple, c'est que l'esprit de révolte gagne les masses ; c'est que la jeunesse désœuvrée ouvre volontiers l'oreille aux théories les plus extravagantes en même temps que les plus dangereuses. Et l'on tremble à la pensée des événements possibles, même probables qui peuvent survenir demain, et du bouleversement qui se prépare !

Mais n'était-il pas élémentaire de prévoir que du désordre ne peut sortir autre chose que la licence de la pensée et que la licence des mœurs, et que cette dernière ne peut conduire qu'à l'anarchie sociale. Comment veut-on que l'on consente à se plier à des lois plus ou moins bien faites, lorsqu'on n'a pas voulu obéir à la loi parfaite ?

Eh oui ! Comment s'étonner du lent et sûr abrutissement des catholiques quand, pour écouter les faussaires de la vérité et des encyclopes pontificales, ils marchent en pleines ténèbres ?

Tim Buck

Sitôt élargi, Tim Buck recommence ses exploits. A Toronto, il a parlé devant 17,000 personnes. L. R. fait observer au DROIT

social soumis à une direction forte. Ce désir de stabilité, de sécurité, d'absolu, l'Etat seul peut le satisfaire par un renforcement de son autorité. Pour atteindre ce résultat il faudra que tous les intellectuels spiritualistes, chrétiens ou non, entreprennent avec une persévérante activité de spiritualiser et de rechristianiser la mentalité trop matérialisée de l'homme de la rue. C'est aux professeurs, aux prêtres, aux journalistes, aux écrivains, aux universitaires qu'appartient ce travail d'apôtre. Déjà la jeunesse comprend cette tâche unanime, c'est le premier pas... Nous sommes en marche !

Il faudra aussi sans tarder faire une réforme constitutionnelle profonde qui donnera à un seul homme la direction effective de la politique générale. C'est le seul moyen d'arbitrer efficacement et de coordonner harmonieusement les forces d'intérêts en présence. Cette concentration du pouvoir effectif pourra se faire, selon les pays dans la personne du premier ministre, désigné, par le chef de l'Etat, et choisi parmi les corps sociaux ou les personnalités marquantes. Cette restauration de l'autorité ne présentera aucun danger si le gouvernement est le prolongement ou la délégation réelle du peuple corporativement organisé. Bien entendu l'organisation corporative doit préexister à ce renforcement du pouvoir, sinon en régime actuel il ne pourrait être question que d'une dictature économique ou militaire, n'ayant aucune sympathie ou affinité dans la masse. Ce « premier » sera aussi responsable de tout son ministère devant le président de la République ou le Roi et non devant les chambres corporatives qui conservent quand même un certain contrôle par l'exercice du pouvoir législatif. Il pourra être nommé pour un nombre d'années à déterminer.

Il y aurait un grand avantage pratique celui de redonner à l'exécutif son rôle de direction et d'application des lois dans une pleine liberté d'action, la portée des « arrêtés » sera aussi considérablement élargie en ce qui concerne les lois, les usages, l'administration, les autorisations, etc.

Walter Patrick O'LEARY

A SUIVRE

aussi pressant que le danger politique l'est peu.

Si la masse raisonnait son adhésion aux doctrines révolutionnaires, il faudrait assurément lui donner, par des journées anti-communistes et des tracts, des raisons de rester fidèle à l'ordre établi. Mais la masse du peuple ne peut pas raisonner ses choix ; elle est communiste quand elle a faim, capitaliste quand elle mange bien, soit bien et s'amuse bien. Ce qui la porte plutôt vers la gauche, c'est le réquisitoire quotidien de la « Bonne Presse » contre le capitalisme. La foule ne voit pas les nuances. Et, pour « contrebalancer les assemblées de Tim Buck », je ne vois qu'un moyen : faire aimer le capital.

INTERIM

On vole des ouvrages de prix

L'une des premières reproductions imprimées d'une œuvre de Shakespeare The true tragedy of Richard, Duke of York, and the death of Henry VI a été volée dans une librairie de Bristol, ainsi que l'original imprimé d'une autre œuvre, le tout valant des milliers de livres.

Les cambrioleurs avaient percé un passage souterrain, par le sous-sol, dans la librairie.

Faisons bonne chère !



A LA VILLE DE PARIS Cuisine française et italienne Bières et vins 1430 avenue McGill College

AUX DÉLICES Cuisine française — Bières et vins 1196 ouest, rue S.-Catherine—HA 6930

CHEZ ERNEST Restaurant français — Bières et vins 1300, rue Drummond — MA 0918

CHEZ PIERRE Spécialité : cuisine lyonnaise 1263, rue Labelle PL 1590

CHEZ STIEN Cuisine exclusivement française Bières et vins 505 est, rue Dorchester — PL 0704

L. COUSIN Pain français, viandes froides 1267 rue Labelle HA 5890

KRAUSMANN'S 1197, Square Phillips Divertissement de premier ordre • Alvera Gomez, première danseuse (ancienne danseuse étoile du ballet d'Albertina Rasch) • Le chœur des jolies Lorrainettes Dîner spécial : \$1 — Couvert gratis Pour réserver votre table, téléphones LA 4402



Chez WOODHOUSE

Vêtements d'hommes

Une vente sans précédent de complets de première qualité, faits sur mesure, d'un bon marché extraordinaire. Les plus nouvelles coupes de la saison — les meilleures étoffes anglaises. Modèles variés. Teintes brune, bleue, grise et noire. Valeur : \$35. Aujourd'hui :

\$22.50

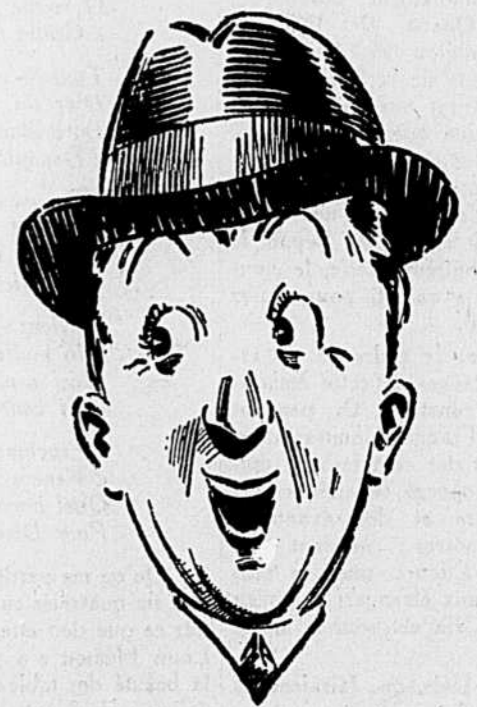
Versement initial : \$2.50 Solde en six mensualités

Fini — le Trouble du Chauffage !

Le COKE LASALLE se fait chaque jour de nouveaux partisans. Il est vite allumé et son feu ardent brûle ensuite très longtemps sans requérir de soins. Et vous économisez \$4.00 la tonne sur le coût de votre combustible.



DE VOTRE FOURNISSEUR OU DIRECTEMENT DE — MARQUETTE 6221



LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

Le cas Doumergue

(Du TEMPS)

La fête fut « exquise et très bien ordonnée », comme chez Thérèse. Ce n'était d'ailleurs qu'un déjeuner, et même un déjeuner de ton masculin. Non pas que les femmes y manquaient, grâce à Dieu ! Mais les hommes qui étaient là avaient des idées. Et quand se rencontrent dans une société des hommes haut placés et d'esprit nourri, les femmes prennent un air attentif et quasi déférent, qui est une de leurs plus charmantes et hypocrites coquetteries. D'ailleurs, les femmes ne sont vraiment reines qu'au dîner où tout les sert : parure, affaires et soucis du jour écartés, et le repos prochain.

Parmi les convives, quelques parlementaires à la mine satisfaite et un tantinet péni- tente. Satisfaits, parce qu'ils s'étaient débarrassés de M. Doumergue et de ses menaces ; pénitents, parce qu'ils n'étaient pas sûrs les uns de ne l'avoir pas souhaité, d'autres de n'y avoir point aidé. Ils se rendaient d'ailleurs mal compte eux-mêmes de ces sentiments complexes. Un auteur dramatique présent se chargea de les éclaircir.

« Le cas Doumergue, dit-il, s'adressant aux parlementaires, n'est pas seulement politique : il est aussi pathétique, et ce n'est pas le meilleur de votre affaire. Cet homme d'Etat que vous avez rappelé de sa vertueuse retraite avec des clameurs d'espérance, vous le renvoyez avec un muet soulagement. Il n'est pas un Français pour douter que, s'il vous avait proposé au débotté tout ce que vous lui avez refusé il y a huit jours, vous l'eussiez alors accepté d'enthousiasme. Le sentiment public en est ému, et c'est pourquoi on voue à ce vieillard, qui montre en se retirant la pureté de ses intentions, des couronnes civiques et aussi la faveur qui s'attache à celui que nous appelons dans notre langage de théâtre : le personnage sympathique.

« Mais ce sentiment populaire cache, n'en doutez pas, une réalité plus subtile et profonde. M. Doumergue est écarté de la politique — j'allais dire évacué — comme un corps étranger par un organisme qui se défend. Il a perdu le sens du jeu et oublié les habiletés coutumières de l'intrigue.

« Je dis qu'il les a oubliées parce qu'on ne peut douter qu'il les ait, jadis, parfaitement possédées. On ne parcourt point sans cela une si belle carrière, comme il a fait. Du conseil général et peut-être municipal à la présidence de la République, il a franchi tous les obstacles. Cela ne va pas sans habileté, sans aptitudes à devancer les rivaux. Tout cela se fait par conversations, conciliabules, visites, connaissance des intérêts ou jalousies, que sais-je encore ? tout ce que l'on réunit sous ce mot : intrigue, que la faveur populaire n'accompagne pas aujourd'hui, mais qui est, je vous l'accorde, cette rançon humaine que l'on rencontre en toutes les professions et même les plus nobles, dont la vôtre.

« On pourrait donc voir comme le prologue ou le premier acte de ce drame psychologique dans cette carrière normale, si j'ose dire, de M. Gaston Doumergue.

« Mais il est arrivé que son expérience et davantage peut-être la retraite ont peu à peu dépouillé le sens politique de l'ancien président. La meilleure expérience est celle qui s'accommode aux événements. Justement le malheur des temps donne à la politique en tous pays un caractère impérieux, serré, compact, qui l'éloigne des savantes finesses de naguère. Une force plus unie dans le sentiment, une manière plus directe dans l'action, semblent la règle des temps nouveaux. De cet esprit, M. Doumergue était pénétré quand vous l'avez rappelé de Tournefeuille.

« On s'aperçut alors, non sans surprise, que c'était l'Ancien, le Sage chevronné, qui entendait les exigences nouvelles de la politique, mais que ceux-là mêmes qui l'avaient appelé restaient fidèles à des habitudes, à des méthodes dont rien n'ébranlait l'empire dans leur esprit. M. Doumergue se retrouva entouré d'hommes dressés à saisir tous les événements pour les tourner non pas au service national, mais au profit des ambitions. La règle du jeu politique, telle que vous l'entendez, c'est que tout événement, tout accident doit être une occasion d'avancement dans la carrière : tel est le principe même de votre hiérarchie.

« M. Doumergue, entêté de l'intérêt public, répétant sans cesse qu'il ne désirait rien au monde, se trouvait au milieu de cercles concentriques d'intrigues qui commençaient dans son propre conseil, s'étendaient au Parlement, s'amplifiaient dans les congrès, se répandaient dans les partis. Je ne vous dis pas qu'il n'y ait pas parfois trébuché, et surtout au terme de son gouvernement. Poussé par sa propre impatience d'agir, et peut-être de partir, il a été engagé dans la procédure parlementaire qui tendait autour de lui ses fils entremêlés. Il a été ainsi acculé à demander ces douzièmes provisoires que lui-même avait proscrits et vaincus. Il a été conduit à courir le risque de troubles dans l'opinion intérieure au moment où s'aggravait ce péril extérieur dont lui-même avait fait, avec tant de force et de raison, le fondement de sa politique.

« Bref, il a succombé à des artifices que le système, et parfois les hommes, dressaient sous ses pas. Soyez persuadés que le sentiment populaire, toujours disposé à outrer les responsabilités, attribuera tout aux hommes et ne songera pas à l'entraînement naturel des choses.

« L'un de mes amis, qui observe la politique française depuis plusieurs lustres, m'a dit qu'il n'avait rencontré qu'un seul cas analogue : celui de Delcassé, qui passa les dernières années de sa vie dans la solitude et l'oubli parce que lui aussi méprisait la règle du jeu.

« Là est, à mon sens, le pathétique et vert.

Etienne FOURNOL

L'armoire aux « casus belli »

(De L'ACTION FRANÇAISE du 11 novembre)

La langue française tend à ne plus connaître qu'une seule conjugaison, la première, et d'ailleurs ne produit plus de verbes nouveaux que selon cette forme. Nous voyons poindre le verbe « conclure ». Le verbe « perdre » se dispose à le suivre. L'afflux des étrangers en France conduit sans doute à cette simplification d'un langage qui fléchit.

Le lecteur se demande déjà à quoi riment ces réflexions. Elles viennent de ce que nous avons lu dans la GAZETTE DE FRANCFORT un article intitulé, en français, *Perdons-nous la Sarre ?*

Ce n'est pas la seule curiosité de cet exposé historique destiné à prouver que la France, insatiable, a de tout temps convoité la terre allemande. Ses rois, ses empereurs, ses Républiques, n'ont jamais pensé qu'à conquérir la rive gauche du Rhin. Louis XIV, la Convention, Napoléon, ne font qu'un avec Edouard Herriot et Bienvenu-Martin lui-même. Metz, Toul et Verdun sont les points d'où part l'assaut. Il faut remonter au delà de la Lotharingie et de Lothaire, jusqu'à Charlemagne en personne. Les Français veulent refaire le domaine des Carolingiens, et c'est pourquoi la GAZETTE DE FRANCFORT écrit qu'ils ont peur de « perdre » la Sarre.

Très exactement, sous des prétextes historiques, diplomatiques et juridiques, une querelle nous est cherchée. Un joli *casus belli* est rangé dans l'armoire aux poisons de la Wilhelmstrasse. Quand l'Allemagne sera encore un peu plus haut et nous un peu plus bas, peut-être verra-t-on sortir la fiole.

Il fallait bien que le pacte de Locarno servît à quelque chose. Il sert à ceci que la France est accusée de l'enfreindre parce qu'elle tient des troupes prêtes à franchir la frontière de la Sarre, frontière allemande.

En vain alléguons-nous que la Société des Nations nous a commis pour cette opération de police et que cette institution, qui prétend faire de l'internationalisme avec des égoïsmes nationaux, nous a laissés tout seuls pour cette corvée. Les ambassadeurs du Reich dénoncent à Londres, à Rome, même à Bruxelles, l'abus perfide que la France se prépare à faire de la mission dont elle est investie. M. Knox, président de la commission de la Sarre, qui n'a qu'à appuyer sur un bouton pour appeler les soldats français, est rendu suspect d'être à nos ordres et à nos gages.

Ajoutons que le « Front allemand » fait bien tout ce qu'il faut dans la Sarre pour que, sur ce bouton, M. Knox mette le doigt. M. Knox vit dans les trances. Il est donc très clair que l'Allemagne, dont le réarmement en très grand ne laisse plus aucun doute, aménage de bons sujets de dispute pour la première de nos « années creuses », qui sera 1935.

Jacques BAINVILLE

Les « débuts » du papier buvard

Le dieu du hasard a souvent favorisé des découvertes qui, sans lui, n'eussent jamais existé.

Sait-on, par exemple, comment fut découvert le papier buvard ? Autrefois, pour sécher l'encre, on se servait de sable fin ou de cendre. C'était long et pas très propre. Or, dans une papeterie du Berkshire, en Angleterre, l'ouvrier qui était chargé de surveiller la pâte à papier, commit un oubli. Il omit de mettre dans la cuve la quantité nécessaire de colle, ce qui fit, pour son patron, une perte assez importante. L'ouvrier fut mis à la porte.

Ne sachant que faire de ce papier, le patron le mit dehors et s'aperçut qu'il absorbait les gouttes de pluie qui tombaient. Le papier buvard venait d'être décou-

L'armée du Reich en 1935

Pourvue d'une aviation imposante, elle possèdera en outre des canons à très longue portée et de puissants mortiers

(Du FIGARO)

Y a-t-il danger de guerre ? Cette question hante tous les esprits. Partout on la pose. Diplomates, chefs de gouvernement et soldats constatent que le péril existe. Notre collaborateur M. Wladimir d'Ormesson a examiné, à propos des récentes déclarations d'Hitler, les chances de la paix. « Nous sommes pris, écrivait-il, entre nos propres désirs de réconciliation et de paix, mais aussi nos expériences amères, nos méfiances justifiées, nos précautions indispensables. »

Le rapport sur le budget de la guerre pour 1935 montre combien sont légitimes ces défiances et ces précautions. Son auteur, M. Léon Archimbaud, un radical qui est à la gauche de son parti, y a inséré une étude sur le réarmement de l'Allemagne.

Il y complète les renseignements déjà donnés à la commission des finances par le maréchal Pétain et publiés ces effectifs de l'armée allemande actuelle :

Les forces permanentes du Reich peuvent être ainsi fixées à la fin de l'automne 1934 :

Armée (Reichsheer) ..	300,000 hommes
Police utilisable militairement (Landespolizei) ..	100,000 —
Troupes auxiliaires encasernées (S. S. sections d'assaut et Feldjörkorp) ..	80,000 —
Total	480,000 hommes

En 1935, elles atteindront au moins :

Armée (non compris l'aviation)	400,000 hommes
Police utilisable militairement ..	100,000 —
Troupes auxiliaires encasernées ..	100,000 —
Total	600,000 hommes

Telle est l'armée permanente allemande.

Les réserves

A cette armée, il faut ajouter les réserves suivantes, immédiatement mobilisables :

1° Réserves expérimentées, constituées essentiellement par les libérés de l'armée et de la police militarisée ..	300,000 hommes
--	----------------

2° Les réserves jeunes instruites constituées par des hommes provenant des formations hitlériennes et du service du travail	400,000 —
3° Les réserves âgées instruites, représentées par la masse des anciens combattants de 35 à 45 ans	1,400,000 —
4° Les formations paramilitaires :	
Sections de protection	200,000 —
Sections d'assaut ..	2,500,000 —
Le corps automobile	100,000 —
Total mobilisable immédiatement	4,900,000 hommes

soit, en 1935, avec les 600,000 hommes des forces permanentes, une armée de 5 millions 500,000 hommes que l'Allemagne peut mettre sur pied en quelques jours.

Il faut y ajouter une organisation solide de la couverture des frontières par des volontaires recrutés localement et groupés dans des formations spéciales (Grenzschutz).

D'après M. Archimbaud, l'aviation allemande compte 3,500 à 4,000 pilotes instruits avec un nombre imposant d'appareils.

Les usines Krupp, d'autre part, accélèrent la fabrication de canons lourds et légers ; elles étudient des canons à très longue portée et des mortiers très puissants. Les usines de poudre accroissent leur production. Encore quelques mois et l'Allemagne sera, sur terre, plus forte qu'en 1914.

« Nous sommes loin du traité de Versailles », observe le rapporteur.

Conclusion

Il résulte, en somme, de ce rapport que malgré le traité de Versailles, malgré la Société des Nations et la Conférence de désarmement, les adversaires de la France se préparent intensivement à la guerre, comme si le conflit devait être très prochain. C'est en maintenant à la France, estime le rapporteur, une armée forte et bien équipée en matériel qu'on peut espérer que la paix ne sera pas compromise.

Suites du refroidissement italo-allemand

(De la GAZETTE DE LAUSANNE)

Un fait capital domine l'échiquier diplomatique en Europe centrale : la brouille ou, du moins, le sérieux refroidissement des rapports entretenus par l'Allemagne et l'Italie. Le Duce ne pardonne pas au Führer ses visées sur l'Autriche. L'assassinat du chancelier Dollfus marque une date décisive dans la collaboration de Rome et Berlin. Malgré les efforts tentés depuis lors par l'Allemagne pour renouer avec Rome des relations cordiales, l'Italie se tient sur la défensive et s'efforce désormais de rattraper du côté de la France ce qu'elle a perdu en sacrifiant l'amitié allemande ; mais cette entreprise ne va pas toute seule et l'assassinat du roi Alexandre ne laisse même pas de la rendre encore plus difficile. Tout le monde sait que la pierre d'achoppement du rapprochement franco-italien, c'est plus encore le problème des rapports entre Rome et Belgrade que celui des rapports entre Rome et Paris. Le roi Alexandre venait en France pour en discuter avec M. Barthou. Leur disparition à tous deux a porté au rapprochement franco-italien un coup tragique. Si la Yougoslavie et l'Italie veulent vraiment — ce que tout le monde souhaite — vivre désormais en bonne intelligence, il faudra, de part et d'autre, faire des concessions. Il était possible au roi Alexandre d'obtenir cela de son peuple. Le patriotisme du roi, son sens de l'Etat étaient au-dessus des soupçons. Les Yougoslaves auraient accepté les sacrifices commandés par lui. Supporteront-ils, avec le caractère qu'on leur connaît, des concessions prescrites par le Conseil de Régence ? Nous voudrions nous tromper, nous voudrions être sûr que le rapprochement franco-italo-yougoslave, hier en bonne voie, sera demain chose faite, mais nous craignons des retards et des complications.

Et cependant l'Allemagne, qui a trouvé dans l'assassinat de Marseille un si précieux tremplin, profite habilement, sinon très loyalement, de la situation créée en Yougoslavie par la disparition du roi Alexandre. Elle trouve dans certains journaux polonais, anglais et même — phénomène singulier — français, des porte-parole favorables à ses intérêts. Une pluie de nouvelles fausses, aussitôt démenties par les légations de Yougoslavie en pays occidentaux, s'abat sur la presse internationale. On annonce un jour que le ministre des affaires étrangères à Belgrade, M. Yevitch, s'est écrié : « Je tends la main à l'Allemagne que j'aime ». Un autre jour, une feuille parisienne rapporte avec le plus grand sérieux que le roi Alexandre a déclaré à Vienne, quelques semaines avant sa mort, qu'il était impossible de rien traiter avec la France et que « dans ces conditions il se retournerait vers Berlin ». La criminelle incurie de la police marseillaise est habilement exploitée contre le prestige français. Et la GAZETA POLSKA de

Varsovie annonce avec un plaisir non dissimulé que la ville macédonienne et yougoslave de Skoplje a donné, au lendemain de l'assassinat d'Alexandre sur le sol français, le spectacle d'une violente manifestation antifrançaise.

Il convient, répétons-le, de n'attacher qu'un crédit médiocre à ces nouvelles énergiquement démenties par les représentants attirés du gouvernement yougoslave ; mais toute cette campagne mérite d'être signalée à titre de symptôme. Elle montre l'Allemagne résolue à tout faire, les ponts entre Berlin et Rome étant rompus, pour accroître son classique *Drang nach Osten*. M. von Papen, qui est fort habile, a déjà obtenu des résultats à Vienne. Et M. Schuschnigg, le nouveau chancelier autrichien, est évidemment beaucoup moins hostile au rapprochement que son prédécesseur. L'Italie le sait bien, car on est exactement informé de tout à Rome. L'Allemagne, ayant repris pied à Vienne, tente, en outre, l'impossible pour désagréger la Petite Entente en attirant la Yougoslavie. M. Goering, délégué aux obseques du roi Alexandre, a découvert à Belgrade le jeu du Reich avec cette lourdeur qui est le propre des militaires allemands. La Yougoslavie persiste à repousser ces avances. Elle dédaigne l'annexion de la Carinthie que Berlin lui offre si l'*Anschluss* doit se faire ; mais si l'accord franco-italien, englobant la réconciliation italo-yougoslave, ne se fait pas, la Yougoslavie pourrait bien, à la longue, prêter l'oreille aux sirènes de Berlin. On veut espérer que M. Laval a conscience du rôle difficile de médiateur que les circonstances lui imposent. On peut dire sans exagération que l'enjeu de la partie engagée est énorme.

Maurice MURET

La symphonie d'un grand journal

Un homme d'affaires américain bien connu à New-York et à Londres, M. Fred Grofé, qui consacre ses loisirs à la composition de musique de jazz, vient d'écrire une symphonie décrivant musicalement la vie quotidienne dans les bureaux d'un grand journal.

A cette œuvre, dont la première exécution aura lieu à New-York, collaboreront non seulement un orchestre de musique syncopée les plus connus du monde, mais encore, comme « bruits de scène », un chœur de machines à écrire, de mitrailleuses, de revolvers, sans parler de sirènes de pompiers, de sifflets de policemen et de sonneries téléphoniques.

Les trois mouvements de la symphonie sont intitulés : *Le journal se fait, Le Reporter sentimental, Les Rotatives tournent.*



Enchantée —
Elle fume
les CIGARETTES
SWEET CAPORAL

Si réellement vous aimez fumer, les cigarettes Sweet Caporal vous causeront un vif plaisir. Vous reconnaîtrez tout de suite leur douceur, parce que les Sweet Caporals sont faites spécialement des tabacs les plus choisis, mûris dans le bois pour vous donner un tabac doux et frais. Et vous serez également intéressée par le goût agréable de ces fines cigarettes, garanti par le choix des tabacs et la fabrication experte.



« La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé. »
Lancet



COLLECTIONNEZ LES "MAINS DE POKER"

LA MUSIQUE

L'Orchestre de Montréal

Le directeur « honoraire » de l'Orchestre de Montréal, M. Douglas Clarke, se fait ici l'apôtre de la musique anglaise, ai-je déjà écrit. Il l'a encore prouvé dans la composition de son programme de dimanche dernier. Il a suppléé à l'insuffisance des compositeurs anglais à lui fournir des programmes convenables, en choisissant des œuvres de compositeurs nordiques et, parmi celles de compositeurs allemands, celles qui par quelque côté touchent à la Grande-Bretagne. C'est ainsi que nous avons successivement entendu : l'ouverture des *Hébrides*, de Mendelssohn, dont le compositeur a trouvé l'inspiration en visitant, alors qu'il n'avait que vingt ans, les îles Hébrides situées au nord-ouest de la péninsule britannique; la *Symphonie No 3 en Mi bémol*, de Haydn, dont le commentateur du programme prend soin de rappeler qu'elle a été créée à Londres et composée spécialement pour une tournée de concerts que l'auteur fit en Angleterre à la demande de l'impresario Salomon; *En Saga*, un poème symphonique du Finlandais Sibelius, dont l'orchestration rappelle la manière du Brahms si cher à M. Clarke; des *Chansons populaires de Norvège*, de Grieg; enfin une intéressante *Suite (No 6)*, de Bach, rendue banale par l'orchestration moderne faite à l'anglaise par sir Henry J. Wood.

Je ne conteste pas à M. Clarke le droit d'aimer ces choses et de vouloir répandre un goût qu'il croit sûr. Mais il me permettra de lui rappeler que l'Orchestre de Montréal ne joue pas pour le seul plaisir de son directeur. Quand on s'adresse au public, on doit tenir compte au moins un peu des goûts et de la composition de ce public, encore qu'il ne faille pas tomber dans l'excès contraire souvent constaté chez les directeurs de postes de T.S.F. qui, eux, se conforment trop servilement au goût des auditeurs les moins éduqués. Avec des concerts tous accommodés à peu près exclusivement au goût anglo-saxon comme ceux que nous avons entendus depuis le début de novembre, il n'y a pas lieu de s'étonner que la population canadienne-française boude un peu l'Orchestre de Montréal. C'est une preuve qu'elle n'est pas encore complètement assimilée et qu'elle n'a pas tout à fait perdu les goûts et les tendances de son origine. A part quelques œuvres imposées par les solistes invités, nous n'avons entendu de musique française qu'une marche de Berlioz et la belle symphonie de César Franck. Et nous avons eu surtout de la musique anglaise ou nordique et la partie la plus lourde et la plus indigeste du répertoire allemand, qui comprend pourtant des œuvres plus accessibles aux esprits latins sans cesser de l'être aux autres.

Aux auditeurs que le programme en-

Un ami de l'ORDRE qui s'intéresse particulièrement au succès de notre journal fait dernièrement son tour de Gaspésie. Il regrette comme beaucoup d'autres de n'avoir pu boire qu'en contravention, partout à l'est de la Rivière-du-Loup. Il n'en a pas moins remarqué à toutes ses étapes que le touriste avait sa provision de gin de Kuyper, boisson favorite de l'excursionniste à cause de ses qualités et de son bon marché.

chantait le concert aura paru satisfaisant, car l'interprétation en fut fort honnête, sauf d'occasionnelles défaillances, en particulier au début du troisième mouvement de la symphonie et à certains moments de l'étrange poème symphonique de Sibelius, œuvres que d'aucuns tiennent pour remarquables et pendant lesquelles les percussions furent insuffisantes... pour le plus grand bien de nos oreilles.

Georges LANGLOIS

L'art d'écrire

IL N'Y A aucun doute que l'art d'écrire a subi une régression marquée depuis la mort de Voltaire. Il a été donné au Huron impavide et bronzé de reprendre la tradition du Maître (en excellente compagnie au reste, comme on peut s'en apercevoir par les savoureuses chroniques quotidiennes de l'ORDRE). Le Huron, qui est modeste, s'estime sans ironie un fidèle élève de Voltaire, sinon un de ses disciples, car aucune personne bien pensante dans la province huronienne de Québec n'accepterait de se ravalier au rang d'Iroquois en se proclamant disciple d'Arrouet. Ceci en matière de préambule et afin de ne pas attirer sur la tête du Huron et de ses admirables confrères (le Mégathérium compris) les foudres de certaines personnes mal intentionnées.

Le Huron a un faible pour la clarté, encore que celle-ci ne soit pas toujours accessible à ses contemporains. Il estime que l'art d'écrire consiste à dire en quelques mots précis ce que l'on a dans l'esprit, mais il n'est pas pour cela partisan fanatique de la subordination de l'idée à la forme. Celle-ci, pour être essentielle, n'est pourtant pas indispensable. Malheureusement, de nombreux contemporains du Huron semblent ignorer totalement qu'il existe un art d'écrire et même un art de penser. C'est pourquoi les gazettes pullulent d'idées grotesques, émises sous une forme plus grotesque encore. Le Huron s'en afflige, mais comme il ne pose pas au redresseur de torts, il hausse les épaules et se borne à donner un exemple qui ne sera suivi que par une infime minorité.

Le Huron s'amuse parfois à disséquer les idées écrites de ses contemporains. Les millions de lecteurs et de lectrices de l'impavide guerrier peuvent s'imaginer toutes les cocasseries que le Huron y relève. Il semble que le monde écrivain soit atteint d'une maladie étrange, celle de boursoufler, de tortiller les phrases, de verser dans le style amphigourique, d'obscurcir des pensées qui seraient certainement radieuses sous la plume du Huron et de ses confrères, mais qui dans la pratique sont généralement incompréhensibles, même pour le bachelier satisfait.

Il existe un art d'écrire; il en existe un autre qui consiste à écrire pour ne rien dire; et enfin un troisième, celui de dire toute sorte de choses sans rien écrire du tout. Le premier est réservé à quelques écrivains de talent (comme le Huron et ses confrères); le deuxième est le lot du vulgum pecus; quant au troisième, il est certainement réservé aux hommes de génie. Dire quelque chose sans rien écrire du tout, c'est bien le comble de l'art.

C'est ainsi que le Huron, en feuilletant sa volumineuse correspondance quotidienne, a constaté que des gens lui envoient des cartes vierges de mots et ne portant que son adresse. Cela simplifie évidemment la lecture des missives, mais le Huron, malgré toute son intelligence, n'a pu deviner ce que ces correspondants attendent de lui. C'est pourquoi il demande qu'à

M. Maritain et l'enseignement de la philosophie dans nos petits séminaires, dits collèges classiques

Par Jean-Louis Gagnon, dans « Vivre », sous le titre : « Un maître, pas un fossile »

Le onze octobre 1934, Jacques Maritain donnait une conférence à l'Institut philosophique de l'Université Laval. Naturellement le tout devait se passer à huis clos — comme disent les e.e.d. — et on avait eu soin d'écartier les laïques. Cependant VIVRE voulait savoir... Conclusion: nos lecteurs trouveront plus bas le résumé de la conférence et une partie de la discussion qui fit suite.

(Ici l'exposé, par M. Jacques Maritain, de quelques questions d'enseignement philosophique.)

Après le cours la discussion est ouverte. Elle dure une heure.

En voici une tranche, et des meilleures.

Le laïque. — Pourquoi ne pas séparer les jeunes qui se destinent à la prêtrise des autres: la masse qui aura besoin d'armes spéciales, philosophiques et théologiques? Il arrive souvent que les jeunes catholiques ne savent pas comment répondre à des objections faites par des protestants et des incroyants.

Maritain. — CETTE SÉPARATION EST ORDONNÉE PAR LE PAPE...

Abbé X. — Nous ne pouvons pas... Nous avons des jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales et d'autres à la prêtrise. Nous sommes obligés de choisir qui nous favoriserons... et... nous pouisons les futurs prêtres. D'ailleurs nous avons nos coutumes... notre organisation... nous avons un indult...

Maritain. — Evidemment, et j'ai dit, il faut tenir compte des circonstances dans la pratique. Néanmoins, je donne, en principe, raison à monsieur... (le laïque)... Et vous aussi, Monsieur l'abbé?

Abbé X. — En principe... oui. Certainement...

Le laïque. — Ne pourrait-on pas avec les réserves faites déjà par M. Maritain introduire plus de sciences au cours secondaire. En commençant avant les Mathématiques — c'est-à-dire la première année du cours de philosophie — par exemple?

Abbé X. — Nous avons fait droit à cette idée au cours de mathématiques mais nous ne pouvons faire plus sans surcharger les programmes.

Maritain. — Si monsieur... (le laïque)... veut le bourrage de crâne qui se pratique en France par l'abus des manuels, je lui suis opposé.

Le laïque. — Je suis comme vous opposé à la pratique française, mais je souhaite que l'enseignement des sciences commence plus tôt au cours secondaire.

Abbé X. — Le moyen de le faire? Avez-vous étudié nos horaires?

Maritain. — Ce n'est de l'une ni de l'autre idée que je suis exactement le tenant. Qu'on fasse en classe de mathématiques une certaine codification des sciences, très bien, mais sans viser à l'entassement. Ce que je demande c'est que d'une matière sporadique, mais prévue, occasionnelle, mais voulue, on donne dans toutes les classes des notions élémentaires de sciences, et même un début de codification partielle. Exemple: une occasion, soit par le texte, soit par un incident, se présente de parler des infiniment petits, on prend de dix à quinze minutes pour les étudier; notions justes, claires, courtes.

Abbé X. — Ça peut se faire ainsi.

Le laïque (qui pose une troisième question). — Si la philosophie doit être enseignée en français, il faut aussi que non seulement les compositions, mais les examens, se passent en français.

Maritain. — Certainement.

Abbé X. — Mais nos prêtres... ils doivent

l'avenir les gens qui veulent bien se donner la peine de lui écrire se donnent la peine supplémentaire d'écrire quelque chose, même pour ne rien dire du tout.

LE HURON

savoir le latin. Alors nous pouvons exiger l'enseignement en latin.

Tapage et brouhaha où on peut distinguer une réplique: « C'est bon pour les prêtres futurs, mais ils ne sont pas la majorité. »

Maritain. — Alors l'examen aussi... Vous pourriez vous contenter pour la masse d'exiger un certain nombre de définitions en latin, mais c'est l'exigence maximum.

Abbé Z. — (avec une intention évidente de particularisation). — Est-il vrai de soutenir, comme on l'a fait dernièrement ici, — et moi-même — que le latin est la seule langue de la scolastique?

Maritain, souriant... — Je crois que nous sommes sur un terrain brûlant... (rires et mouvements divers). La réponse est simple. La scolastique n'a pas de langue propre. L'expression de la pensée est quelque chose d'humain, elle peut être aussi bien chinoise que latine. Qu'il y ait des philosophes qui aient philosophé en latin, c'est vrai. Mais Aristote et Platon ont philosophé en grec, et je ne suis pas sûr que LA MEILLEURE EXPRESSION DE LA SCOLASTIQUE NE SOIT EN LANGUE VIVANTE, MODERNE.

Quelques questions banales. La séance est levée.

Comme on voit, la multiplicité des points de vue se rencontre partout. Cela nous fait d'autant plus plaisir que le point de vue Maritain nous donne raison, mettant au clair les déficiences de notre enseignement secondaire. Personnellement il m'est fort agréable — comme disent nos classiques canadiens — d'apprendre que le pape ORDONNE la séparation de ceux qui se destinent à la prêtrise de ceux qui ne s'y destinent pas. Dans un article antérieur — *Des maîtres, pas des fossiles* — j'avais fait remarquer (ce n'était pas une découverte) que nos collègues n'étaient au fond que des petits séminaires. De plus, Jacques Maritain conseille — et comment! — la combine des lettres et sciences, et se déclare partisan de l'enseignement de la philosophie en français.

Décidément l'AFFAIRE de l'enseignement secondaire se complique... Et remarquez bien que ce n'est ni un F. de l'ORDRE, ni un sale gosse de VIVRE, qui parle, mais Jacques Maritain. Quel malheur que ces cours se soient donnés à porte close. Toute la bonne-presse et les défenseurs de la tradition y auraient trouvé sujet de scandale; les honnêtes gens, le mot de la fin d'une campagne menée par Olivier Asselin.

Le document est à conserver.

Jean-Louis GAGNON

Ils ne savent pas ce qu'ils font

(De l'hebdomadaire SEPT)

Un insurgé espagnol, condamné à mort pour avoir attenté à la vie du curé d'une paroisse, a demandé à assister à la messe. Il s'est confessé, a communiqué avec une piété profonde... Conduit devant le peloton d'exécution, il a refusé de se laisser bander les yeux, car il voulait mourir le regard sur un crucifix. Les balles l'ont frappé au moment où il récitait avec ferveur des prières liturgiques.

Ce cas n'est pas une exception. M. A. Mendizabal-Villalba, professeur de droit à l'Université d'Oviedo, relate dans LA VIE INTELLECTUELLE du 25 novembre, des cas saisissants qui mettent en lumière l'esprit d'humanité, d'héroïsme et d'abnégation des ouvriers mineurs des Asturies, abusés par des agitateurs intéressés. Ce sont ces derniers qui sont les vrais coupables, ainsi d'ailleurs que le régime d'injustice sociale dont souffrent les innombrables « catholiques qui s'ignorent »... et qui ignorent aussi que l'Eglise condamne ces injustices.

La trace suffit à nous éloigner de tout académisme dégoutant. Regardez-le faire maintenant :

« Léon ne manque pas de talent, mais il a orienté sa vie de telle sorte qu'il n'a pas développé pleinement en lui les dons de l'artiste » (1). « Le don d'observation de Léon est bien plus en surface qu'en profondeur » (2). « Ne lui demandez pas d'aller fouiller aux tréfonds d'un cœur, son regard n'y parvient pas. » « Comme simple homme de lettres, Léon Daudet ne serait guère connu, même en France » (!!!). « Léon n'a pas créé. » « Il s'est voué aux choses du temps, aux choses qui passent. Il passera avec elles. » Et comme mot de la fin, M. Harvey rappelle très élégamment cette sottise d'une femme d'esprit : « Léon Daudet? Une baudruche fleurdélinée. »

Voilà la mare, voilà la mareme dans laquelle s'est enlisé notre journaliste imprudent. Je veux vous dire qu'il n'en est pas sorti.

Franchement, lorsque j'ai lu ces énormités dans VIVRE (3), j'ai cru à petit bateau bien monté, à une farce plate, comme savent en faire quelques journalistes de chez nous. M. Harvey n'est pas immunisé contre ce virus, et tel article de lui sur la sainte Démocratie nous apprend assez qu'il ne croit

pas toujours ce qu'il écrit. Jusque-là, on peut tolérer la comédie, car je ne suis pas de ceux qui portent la littérature sur la poitrine, en signe de croix. Mais de voir notre chroniqueur essoufflé recourir à des écrivains de vingtème ordre, à des « vachédors » (4) tels que Georges Pellissier et René Lalou, et cela dans le but de justifier, de consolider, de raffermir ses errements critiques et ses jugements incroyables, vous admettez que c'est le comble du ridicule et que c'est là une manière bien lamentable de se suicider devant les deux Daudet et devant Québec, sa patrie. M. Harvey pouvait se passer de faiseurs de manuels: son article suffisait, et je souhaite qu'il soit affiché dans toutes les écoles de mon pays.

Je me demande même si M. Harvey, qu'on surnommait plus tard « Monsieur-le-père-et-le-fils », a lu Léon Daudet. A colliger ce qu'il en cite, je constate qu'il n'est pas allé très loin. C'est dommage, car notre chroniqueur, qui n'est pas dépourvu d'intelligence ni de littérature, aurait tout de suite saisi la grandeur et la profondeur de ce troublant génie, ce qui n'enlève rien au talent de papa Alphonse.

J'admets avec la meilleure grâce du monde que l'auteur des *Lettres de mon moulin*, des *Contes du lundi* et des *Femmes d'artistes* est plein de tendresse et d'une émotion qui peut aller jus-

qu'aux larmes. Plus d'un amant et plus d'une amoureuse auront pleuré en lisant la douce clarté d'un reflet de lune. Je ne fais pas de romantisme. C'est de la vie, ça, à pleins bords; c'est ma belle jeunesse que je sens monter à mes lèvres. Laissez-moi me souvenir qu'à vingt ans je logais dans un grenier, rue Saint-Hubert. Je me rappelle un soir calme et bleu de juin. Je me revois assis auprès de ma volage Héloïse (je peux bien aimer Jean-Jacques!) et lisant pour elle, à voix haute, dans l'encadrement de la fenêtre, les malheureuses *Femmes d'artistes*. O temps délicieux de ma jeunesse, ô paroles d'amours jetées dans l'air pur d'icelles soirs-là! Puis les baisers éperdus et fous, songes et mensonges, c'est tout Alphonse Daudet, ces chers souvenirs qui me reviennent, et c'est presque toute la vie.

L'auteur des récits qui ont enchanté ma jeunesse, et qu'il m'arrive encore de relire pour me la rappeler, possède le don merveilleux du détail, du trait saisissant et de l'atmosphère imprégnée de tous les parfums du Midi. On y trouve beaucoup de fantaisie, une grande gaieté parfois, une saine mélancolie, et aussi, et surtout, cette prose si agréable à lire, si juste, si fine, si entrante et caressante, comparable à un vrai cru de Provence ou à une chanson très douce en langue d'oc qu'harmoniserait la conjonction de la langue d'oïl.

VALDOBRE

(SUITE ET FIN DEMAIN)

La critique des livres

- I. — Tristan DERÈME : *Le Poisson rouge*. 1 vol. Paris, Editions Bernard Grasset.
- II. — André DELACOUR : *Le Destin d'Édipe*. 1 vol. Paris, Editions Baudinière.

I. — Tristan Derème

IL FAUT toujours rêver ou renoncer à la vivre », écrit M. Tristan Derème dans son dernier livre, *Le Poisson rouge*. Et comme il ne peut s'empêcher de plaisanter, il se reprend aussitôt en mettant dans la bouche d'un interlocuteur imaginaire cette exclamation que d'aucuns trouveront peut-être amusante : « Utopie or not to be. » Ces deux phrases, qui devraient être citées en manière d'épigramme à la première page du livre, en résumé à merveille le ton et l'esprit. L'existence quotidienne est morne et désespérante, pense M. Derème. Elle ne peut être vécue que si on la vide de son sens tragique pour la considérer en souriant comme une féerie pétillante où « les aventures les plus simples de nos journées se trouvent, en notre esprit, liées à des sortes de contes fabuleux »: les poètes nous prennent par la main et nous entraînent dans cette ronde où, foulant le sol amer et dur, nous pensons danser pourtant aux prairies les plus belles et les mieux ensolées.

Mais il y a de la fausse poésie comme il y a de la fausse monnaie. Et il arrive que des hommes d'esprit qui ne sont que d'habiles et parfois charmants mystificateurs se voient attribuer bien improprement le titre de poète. *Le Poisson rouge*, c'est un modèle de fausse poésie.

M. Tristan Derème aurait dû naître au pays fleuri de madame Chrysanthème. Là seulement on aurait peut-être goûté comme il faut ces petits billets artificiels pareils aux jolis aquariums de salon, pareils aux coquillages multicolores et vides qui brillent au fond de ces aquariums et sur lesquels se posent doucement, comme en rêve, les poissons rouges.

On ne trouve pas de poésie dans ce livre, mais du badinage maniéré, de la préciosité, de la littérature au sens le plus détestable du terme. La moitié de ces billets sont composés de citations de poètes reliées grâce à la virtuosité certainement méritoire de l'auteur par des fils si minces qu'on ne les aperçoit pas toujours. On dirait quelquefois que M. Derème n'a publié ces trois cents pages que pour montrer l'étendue de ses lectures, faire admirer la docilité, l'agilité et l'excellence de sa mémoire ou encore utiliser les nombreuses notes accumulées depuis qu'il a commencé de lire.

Certes, le recueil contient des pages pittoresques qui ne manquent ni de piquant ni d'originalité. Mais ce ne sont là que divertissements raffinés pour la cervelle et l'imagination. L'âme reste indifférente.

II. — André Delacour

QUAND donc les Editions Baudinière se décideront-elles à publier une œuvre remarquable? Jusque'ici, elles ne nous ont présenté que des livres médiocres quand il n'étaient pas mauvais. M. André Delacour en est à son sixième ou septième roman. Pourtant, en lisant le *Destin d'Édipe*, on a l'impression très nette de se trouver en face d'une œuvre de jeunesse. Si elle était d'un débutant, on dirait qu'elle mérite une indulgente considération.

Un homme, après une dizaine d'années de mariage et de bonheur, apprend qu'il a épousé une fille qui eût d'une inconnue avec qui il avait péché, un soir, vingt ans plus tôt. Il disparaît alors pour racheter sa faute, va s'établir au bord du lac où il l'a commise et y meurt après avoir mené une vie pau-

vre et exemplaire pendant près d'un quart de siècle. Cette histoire est racontée sous la forme d'un journal que le vieillard confie à son curé quelques heures avant sa mort, à la fin du premier chapitre.

Ce roman, malgré sa haute intention morale et quoiqu'il contienne quelques pages, surtout descriptives, assez bien réussies, ne mérite pas une critique détaillée.

Il faut être un grand romancier pour employer impunément le procédé du journal, des confessions. Mauriac lui-même a encouru de justes reproches en écrivant son chef-d'œuvre, le *Noëud de vipères*, sous la forme d'un journal. Les confessions du vieux Rebeyrotte (nom que le héros de M. Delacour a emprunté après sa disparition) n'étaient pas destinées à la publication puisque l'auteur a jugé nécessaire de créer, en dehors du drame, un personnage dessiné avec une vérité et un relief particulier, qui n'a d'autre rôle que celui de recevoir le récit du vieillard, le personnage attachant du curé. Et le lecteur ne comprend pas que ce Rebeyrotte, qui n'était pas un écrivain, ait pu écrire, dans le seul but d'édifier son curé et quelques autres personnes, le roman de sa vie passée.

Gérard DAGENAIS

Le genièvre (gin) de Kuyper fut le premier connu au Canada et il reste le favori de « nos gens ». C'est une boisson de gentleman, à prix populaire. (r-b)

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimée par la Cie de Publication de la Patrie Limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE



EATON

La bibliothèque EATON a été fondée dans le but de prêter, à taux modiques, les livres les plus en vogue, tant modernes qu'anciens, anglais et français. Elle met autant que possible à la disposition de ses abonnés des œuvres d'intérêt général et retire certains volumes de la circulation dès qu'on cesse la demande.

CONDITIONS

- 1° ABONNEMENT ANNUEL. — Contre le versement d'une somme de \$10 ou moment de son inscription, l'abonné peut emprunter 3 volumes à la fois.
- 2° LOCATION. — On peut aussi prendre en location, moyennant de par jour, tout livre dont la valeur ne dépasse pas \$3 pour emprunter un volume de prix plus élevé, il faut verser un léger supplément.
- La direction se réserve le droit de mettre ou de ne pas mettre en circulation n'importe quel ouvrage.
- Elle ne fait ni porter ni chercher à domicile les livres de la bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE EATON

Au quatrième côté de la rue de l'Université

T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Jean-Charles Harvey devant les deux Daudet

NOUS vivons à une époque favorable. Il y a chez nous deux revues dignes d'intérêt et que l'on peut lire sans éprouver le besoin de vomir. Je veux parler de la RELÈVE et de VIVRE. Cette dernière est publiée à Québec. Je suis sérieux. Elle est dirigée et rédigée par quelques jeunes qui ont promis à la Gloire de ne point mourir, de la mort des pleutres, dans un bon lit blanc. Il suffit de voir face à face ces enthousiastes mal peignés pour se rendre compte que VIVRE n'est pas destinée à mourir demain. Avec toute la force dont je suis capable, je vous dirai que je partage l'amour de l'Art, les idées neuves et la scandaleuse désinvolture de ces belluaires de vingt ans, apparus dans notre siècle de fièvre et de farces monumentales pour effrayer les bourgeois gouteux. Ils me rappellent ma jeunesse romantique, échevelée, encombrante, alors que j'étais prêt à assassiner quiconque n'aimait pas d'Aureville ou Paul Verlaine. Je n'ai pas changé, parce que je n'ai pas vieilli. Je casserais encore des idées et je casserais encore des gueules, mais je les casserais mieux parce que j'ai vieilli d'âge, je veux dire d'expérience, alors que les sauvages tortures de la vie quotidienne

m'ont appris à mesurer les coups avant que de les porter.

Toutes ces louanges adressées sincèrement à Jean-Louis Gagnon, à Gérard Dagenais, à Chalouet et autres illustres tortionnaires, pour leur faire savoir que je n'ai pas beaucoup goûté l'article de M. Jean-Charles Harvey, paru dans VIVRE, numéro de novembre.

Pourquoi? Parce que les pages que j'ai encore sous les yeux sont d'un homme rangé qui prend parti pour la littérature boutiquière contre l'originalité; parce que Jean-Charles Harvey est tombé un peu plus bas que le manuel. Il est sûr pour le professeur, ce qui me bouleverse de la part d'un homme qui m'avait appris à défendre et à aimer les créations véritables.

Je songe qu'il se trouve encore au Canada des revues qui se seraient fait une gloire de publier la prose de cet ancien journaliste qui a signé, il n'y a pas si longtemps, des papiers plus honorables. Une telle copie de M. Harvey avait sa place tout indiquée dans l'ACTION NATIONALE ou dans le magazine de Ti-Jean Bruchesi, mais non pas dans VIVRE, qui est une tribune de combat, d'attaque et de défense contre la République des professeurs ou la

sainte Démocratie des lieux communs.

Vous y si j'exagère : Le père et le fils. C'est le chapeau haut de forme de 1880 qui coiffe l'article dont je parle. On dirait le titre d'un feuilleton de Mérouvel, de papa Bourget ou de cousin Ohnet. En tout cas, le signataire de ce parallèle embarrassant et franchement ridicule ne peut être qu'un académicien décoré. Je me le représente confortablement assis et dictant à un secrétaire d'occasion, qui n'est autre que lui-même en l'occurrence, des lieux communs consacrés par l'école et par les salons, des clichés en fleurs qui ne manqueraient certainement pas de teindre en noir ébène de jeunesse les vieilles barbes de chez nous.

Le père et le fils! Il s'agit d'Alphonse Daudet et de son fils incorrigible, le gros Léon. M. Harvey veut montrer et démontrer que le fils ne « montrera pas à son père comment on fait les enfants ». C'est bien sûr, hein? « T'es marteau, mon vieux. » Il est impossible, vous le savez, que le fils soit un plus grand écrivain que le père. Autrement, on renverserait l'échelle des valeurs et ce serait tourner les voiles vers une morale dangereuse. Les enfants manqueraient de respect à leurs parents.

Je vous prie de croire que M. Harvey a beaucoup de respect pour papa Alphonse. Que dis-je, du respect? C'est une vénération continuelle, un agouement d'écrasé, une adulation sans fin, peu digne d'un polémiste qui a déjà semé, dans les plus glorieuses tempêtes, des théories littéraires dont

(1) Les italiques sont de moi.

(2) Cette prose en « en » me suffoque.

(3) Heureusement que cette revue a pris la peine d'avertir qu'elle ne partageait pas l'opinion du célèbre maître J.-C. Harvey.